



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Pouvoirs : 3
Absent : 0

Date de la convocation : 12 janvier 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
BIOTTEAU Dany représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DÉLIBÉRATION N°3

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE AU 1ER FEVRIER 2021

Le conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à une transformation de poste pour un agent de la commune. Cette transformation de poste concerne une augmentation du temps de travail suite à l'attribution de missions supplémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal, la transformation de poste suivante au 1er février 2021 :

-transformer un poste de rédacteur principal de 1ère classe de 30H à 35H.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 6 janvier 2021,
VU la demande en date du 5 janvier 2021 formulée par l'agent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-décide de transformer un poste de rédacteur principal de 1ère classe de 30H à 35H à compter du 1er février 2021;

- fixe** la liste des postes de la commune conformément au tableau joint ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

